

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy LUMEAU, Premier Adjoint de la Commune.

Conseillers présents : Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou et Charlène Vrignaud.

Conseillers excusés : Christian Boissinot, Clotilde Drin, Delphine Dubois, Emilie Huvelin, Mathieu Huvelin et Sébastien Pierron.

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du lundi 10 février 2025 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2025 02 10 01	10 février 2025	Remboursement chauffage église Année 2024	Unanimité à main levée
D 2025 02 10 02	10 février 2025	Taux de fiscalité 2025	Unanimité à main levée
D 2025 02 10 03	10 février 2025	Demande subvention départementale multiservice	Unanimité à main levée
D 2025 02 10 04	10 février 2025	Acompte contrat association	Unanimité à main levée
D 2025 02 10 05	10 février 2025	Convention occupation domaine public box vélo	Unanimité à main levée
D 2025 02 10 06	10 février 2025	Subventions 2025	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2025

FINANCES

2. Remboursement chauffage église- Année 2024
3. Vote des taux de fiscalité 2025
4. Subvention départementale 2025 – Réhabilitation d'un commerce, bar et restaurant
5. Contrat d'association – Versement d'un acompte

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

6. Ateliers prévention seniors
7. Convention d'occupation du domaine public – Installation box à vélo

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

8. Vote des subventions 2025

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

9. Multiservices

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2025

FINANCES

2. Remboursement chauffage église- Année 2024

Monsieur le Premier Adjoint expose que la paroisse Saint Etienne de Grammont participe aux frais annuels de chauffage. Il est ainsi proposé de demander une participation financière de 550€ pour l'année 2024, somme identique à celle demandée au titre de l'année 2023.

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuvent la demande de participation de 550€ à la paroisse Saint Etienne de Grammont au titre des frais de chauffage 2024.**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

3. Vote des taux de fiscalité 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants

Vu les articles 1639 A, 1636 B sexies et suivants

Monsieur le Premier Adjoint rappelle les taux de fiscalité locale de 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.85 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22.23 %

Monsieur le Premier Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal une augmentation des taux de 1%. Les nouveaux taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.66 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.13 %

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Valident les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 comme suit :**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.05 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.66 %**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.13 %**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

4. Subvention départementale 2025 – Réhabilitation d'un commerce, bar et restaurant

Monsieur le Premier Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est en cours d'élaboration d'un projet de réhabilitation du commerce multiservices en commerce, bar et restaurant.

Ces travaux de rénovation et de réhabilitation entrent dans un cadre global de maintien du dernier commerce de la commune, de rénovation énergétique, de mise en sécurité du bâtiment, de mise en accessibilité et d'optimisation de l'espace.

Ce projet correspond à la liste d'opérations soutenues par le Département de la Vendée dans le cadre du Programme Départemental Logement Aménagement.

La participation départementale pourrait être calculée ainsi :

- 50% sur les frais d'études dans la limite d'une dépense éligible plafonnée à 30 000€ HT
- 20% sur les dépenses liées à la construction, rénovation ou extension de commerce dans la limite d'une dépense plafonnée à 250 000€ HT
- Majoration de 20% au titre des petites communes (de 501 à 1 000 habitants)

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Réhabilitation d'un commerce, bar et restaurant			
Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	352 500,00 €	Autofinancement de la collectivité	159 810,50 €
Maîtrise d'œuvre	48 645,00 €	Subvention DETR/DSIL	120 343,50 €
		Fonds départemental	121 000,00 €
Total HT	401 145,00 €	Total HT	401 145,00 €

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valident le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à demander la subvention au titre des subventions départementales pour le projet de réhabilitation d'un commerce, bar et restaurant
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

5. Contrat d'association – Versement d'un acompte

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé le 29 juin 2006 un contrat d'association avec Monsieur le Préfet de la Vendée, les responsables de l'école privée du « Vieux Tilleul » de Rochetjoux et Monsieur le Représentant de l'UDOGEC de la Vendée.

Dans l'attente du calcul définitif du contrat d'association 2025, il est proposé de valider le versement d'un acompte correspondant à un tiers de la somme versée en 2024. Cette somme de 12 267 € (36 800€ /3) sera versée en avril 2025.

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le versement d'un acompte de 12 267€ au titre du contrat d'association 2025 en avril 2025
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

Guy LUMEAU propose de valider une légère modification de l'aménagement de la Rue du Lavoir. Les élus sont favorables à cette proposition. Un chiffrage sera demandé.
Il présente également les divers petits travaux à prévoir sur la commune.

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

6. Ateliers prévention seniors

La Communauté de Communes a sollicité la commune pour l'organisation d'ateliers seniors. Voici ce qui a été retenu pour la commune de Rochetretjoux :

ROCHETREJOUX			
Contact	JAUZELON Cécile	mairie@rochetretjoux.fr	
Actions		Date	Besoins
BALADE AVC	Une balade autonome avec 3 arrêts ludiques pour s'informer sur l'AVC.	Avril Semaines 15, 16, 17	
CAP BIEN ÊTRE	Cycle de 4 séances pour identifier les causes de stress et gérer ses émotions	Sept-déc 2025 Date à définir	>Mise à disposition d'une salle pour une quinzaine de participants
DEPISTAGE VISUEL	Rendez-vous avec une opticienne pour faire vérifier sa vue et ses lunettes	Septembre 2025 9h30 - 17h30 Date à définir	Une petite salle avec deux murs séparés d'au moins 3m
BALADE SANTÉ	Thème : la relaxation	Mars 2026 Date à définir	>Prise en charge du pot pour environ 30 marcheurs dans une salle de la commune

7. Convention d'occupation du domaine public – Installation box à vélo

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1er janvier 2022. Dans ce contexte, elle souhaite, en application de son Schéma directeur cyclable précité, développer et diversifier l'offre de stationnement vélo sur son territoire.

Pour ce faire, elle procède à l'acquisition de dispositifs de stationnements vélo sécurisés qu'elle souhaite implanter sur le territoire communautaire pour une mise à disposition libre et gratuite auprès des usagers.

L'emplacement défini sur Rochetretjoux se situe sur la place Stanhope de la Débuterie et doit faire l'objet d'un accord entre les parties afin de clarifier les obligations réciproques.

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent les termes de la convention portant autorisation d'occupation temporaire d'une partie du domaine public de la commune de Rochetretjoux pour la mise en place et l'entretien d'un dispositif de stationnements vélo sécurisés jointe en annexe

- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Cécile JAUZELON précise que cette action est menée malgré la perte de financement de la part de la Région.

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

8. Vote des subventions 2025

Monsieur le Premier Adjoint propose de délibérer sur les demandes de subventions reçues en mairie. La commission Communication-Culture-Associations à retenu les associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Vote 2024	Propositions 2025
Secteur social		
ADAPEI Vendée	170 €	170 €
Mélusine, sport adapté	35 € (1 personne)	35 € (1 personne)
IME les Herbiers (structure qui dépend de l'ADAPEI)	70 € (2 personnes)	70 € (2 personnes)
ADMR (Centre infirmier)	70 €	70 €
ADAMAD	70 €	70 €
Brin d'éveil, Assistantes maternelles	100 €	100 €
Banque alimentaire Vendée	50 €	50 €
Secours Catholique	100 €	100 €
FAVEC (conjoints survivants)	35 €	35 €
Solidarité paysan	50 €	50 €
SOS femmes Vendée	50 €	50 €
AMI	50 €	50 €
Ecoute Parents	50 €	50 €
Secteur environnement		
GIPC (Destruction corvidés)	50 €	50 €
TOTAL	950 €	950 €

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le versement des subventions 2025 comme mentionné ci-dessus
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

9. Multiservices

Après réunion avec le bureau d'études ECOBAT et le cabinet d'architecte INTERSTICE, un premier planning prévisionnel pour les travaux du multiservice a été établi. Yoann BONNEAUD le présente aux membres du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

📅 : Changement réunions d'avril : **réunion de bureau le 31 mars 2025 et conseil le 7 avril 2025**
Yoann BONNEAUD fait part d'une demande du comité des fêtes de St Prouant pour éventuellement réaliser des randonnées sur une partie de la commune. Un courrier sera envoyé en mairie.

La séance est levée à 21h30.

Cécile JAUZELON, Secrétaire de séance



Guy LUMEAU, Premier Adjoint

